

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 Avril 2023

Nombre de conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 9

Procuration : 4

Date de la convocation :
06.04.2023

Sous la Présidence du Maire Jean COMBELLES,

Membres Présents :

Mmes COLLET Nicole, DAAB Sandra, LAUER Martine,
M.M., ANCIEN Stéphane, FAVRE Christian, LECLAIRE
Fabrice, RAJAONARISON Michel, SCHARFF Christophe

Membres absents excusés :

Mmes BOLOT Hélène (procuration), BRUNDU-REMY
Isabelle (procuration), DECAMUS Sophie (procuration)
THOMAS Julian (procuration)

Membres absents : HEITZ Daphné, MOSCATO Georges

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} Février 2023

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal et demande s'il y a des observations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

4-2023) COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 pour la commune de VAUX par la Trésorière, **Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL**, visé et signé par l'ordonnateur, n'apporte ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion a été voté à l'unanimité

Votes : 15 Voix pour

5-2023) COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif a été voté à l'unanimité avec comme :

Résultats de l'exercice

Investissement : 19 604,50 €
Fonctionnement : 27 604,69 €
Résultat global : 47 209,19 €

Résultats de clôture :

Investissement : 45 287,71 €
Fonctionnement : 194 194,74 €
Résultat global : 239 482,45 €

7-2023) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux d'imposition de la taxe du foncier bâti et la taxe d'habitation de 3% et de ne pas augmenter le foncier non bâti.

Les taux sont les suivants :

- * **10,15 % pour la Taxe d'Habitation**
- * **24,73 % pour le Foncier Bâti**
- * **62,37 % pour le foncier non bâti.**

Vote : 13 Pour

06.2023) Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean COMBELLES, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Décide d'affecter en investissement 10 611,29 € sur la partie du résultat de fonctionnement.

8-2023) BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 présenté par Monsieur Jean COMBELLES, Maire de la Commune de VAUX.

Il s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : **620 015,45 €**
- Section d'investissement : **265 332,00 €**

9-2023) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN CDD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique en CDD d'un an pour monsieur Ludovic JOVENET (du 6 avril 2023 au 5 avril 2024), renouvelable.

Il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique catégorie C, Indice Brut 367, indice majoré 340 avec maintien de l'indice majoré 353, à raison de 35 heures semaine soit 35/35^{ème}.

10-2023) PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une prime exceptionnelle d'encouragement de **200 € Brut** à monsieur Arthur BLAISE, adjoint administratif sous CDD

Elle sera versée sur son salaire du mois d'avril 2023.

11-2023) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERT »

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 4 novembre 2022, la décision a été prise de procéder au remplacement des luminaires qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores par de la technologie LED plus économe en énergie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du Fond d'accélération de la transition écologique appelé « Fonds Vert », au taux le plus élevé.

12-2023) DEMANDE DE SUBVENTION « AMBITION MOSELLE 2020-2025 »

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 4 novembre 2022, la décision a été prise de créer une aire de jeux comprenant un terrain de football et trois terrains de pétanque sur un terrain appartenant à la commune, sis au « Fond de le Noue ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide du département dans le cadre de l'aide à l'investissement des collectivités locales au titre de « AMBITION MOSELLE 2020-2025 »

Informations diverses :

- Un arrêté règlementant la circulation et le stationnement sur toute la commune de Vaux sera pris afin de pouvoir verbaliser les contrevenants en cas d'infraction à celui-ci.